



## PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL FLEUR BLEUE PRÉSENTÉ PAR LE MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

### PRÉSENTATION

Le Prix du mérite patrimonial Fleur bleue souligne l'apport exceptionnel à la préservation et à la diffusion du patrimoine et de l'histoire de la région du Haut-Richelieu par un individu, un groupe, une association, une municipalité ou une entreprise. De nombreuses personnes se dévouent à préserver et à faire rayonner notre histoire et notre patrimoine. Il nous apparaît important de faire connaître à la population ces artisans qui travaillent trop souvent dans l'ombre.

Le prix est décerné tous les ans et comprend deux catégories :

- *mérite – individu(s)*
- *mérite – organisme(s)*

Une mention spéciale/un coup de cœur pourra être attribué, de manière non récurrente, si le jury l'estime pertinent.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Les réalisations admissibles peuvent être variées : publication, animation, exposition, restauration, etc., ayant contribué à la diffusion, à la mise en valeur et/ou à la préservation du patrimoine et de l'histoire de la région du Haut-Richelieu;
2. Le candidat sera une personne ou un groupe de personnes, un organisme, une entreprise ou une municipalité dont les travaux se sont avérés innovateurs ou exemplaires sur le plan de la diffusion, de la mise en valeur et/ou de la préservation du patrimoine et de l'histoire de la région du Haut-Richelieu;
3. La réalisation devra avoir été faite au cours de l'année 2017;
4. Les membres du conseil d'administration du Musée du Haut-Richelieu, les employés et leur famille ainsi que les membres du jury ne sont pas admissibles à un prix Fleur bleue.

### JURY DE SÉLECTION

Le jury de sélection est composé de 3 membres nommés par le conseil d'administration du Musée:

- Un (1) membre du conseil d'administration du Musée;
- Un (1) individu reconnu pour ses compétences relatives à l'histoire et au patrimoine;
- Un (1) individu provenant d'une sphère déterminée annuellement par le conseil d'administration du Musée.

Le jury a mandat de choisir un lauréat parmi les candidatures reçues et celles ayant été remarquées dans la presse. Il effectue son choix en fonction de l'objet du Prix et des critères de sélection en vigueur. Le jury définit les modalités de son fonctionnement.



## PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL FLEUR BLEUE PRÉSENTÉ PAR LE MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

### DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Les dossiers de candidature peuvent être soumis de trois façons :
  - Par l'individu ou l'organisme qui convoite un Prix;
  - Par un tiers qui souhaite inscrire un individu ou un organisme pour un Prix;
  - Par le biais de recherches effectuées dans la presse écrite par l'équipe du Musée pour trouver des candidatures.
- Les documents suivants accompagneront la fiche de mise en candidature obligatoire :
  - Une ou des photographies de l'objet du Prix;
  - Tout autre document pertinent.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

- Qualité du dossier de présentation
- Nouveauté et originalité du produit/de la réalisation
- Pertinence du message et moyens
- Intérêt patrimonial et/ou historique
- Rayonnement
- Appréciation personnelle du juré

### SOUSSION DES CANDIDATURES

- La date de soumission des candidatures sera mentionnée sur le site Internet du Musée du Haut-Richelieu et dans toutes les communications relatives au lancement annuel du Prix de mérite patrimonial Fleur bleue;
- Tous les dossiers de candidatures doivent être postés au Musée ou déposés directement à l'accueil du Musée.

### DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE DE REMISE DE PRIX

- La date de remise de prix est généralement en juin, à moins d'avis contraire;
- Tous les finalistes seront invités à la soirée de remise de prix;
- Les lauréats seront annoncés à la soirée même de remise de prix ; la direction du Musée s'assure de la présence des gagnants.



## PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL FLEUR BLEUE PRÉSENTÉ PAR LE MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

### FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

*Le formulaire peut être rempli directement à l'ordinateur et imprimé ensuite, ou il peut être imprimé et rempli de manière manuscrite lisible.*

Candidature pour : Prix mérite individu

Prix mérite organisme

Activité ou réalisation : \_\_\_\_\_

Individu ou organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Description de l'activité ou de la réalisation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Précisez comment l'activité ou la réalisation a contribué à la diffusion, à la mise en valeur ou à la préservation du patrimoine et de l'histoire du Haut-Richelieu:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL FLEUR BLEUE PRÉSENTÉ PAR LE MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

Décrivez les objectifs, les clientèles visées et les moyens de communication mis en œuvre pour faire connaître l'activité ou la réalisation : (500 mots maximum)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Commentaire additionnel à l'appui de la candidature (150 mots maximum) :

---

---

---

---



## PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL FLEUR BLEUE PRÉSENTÉ PAR LE MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

### CANDIDATURE PROPOSÉE PAR

Individu ou organisme :	_____
Adresse :	_____
	_____
	_____
Téléphone :	_____
Courriel :	_____

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Seriez-vous intéressé à recevoir l'infolettre mensuelle du Musée du Haut-Richelieu? Oui  Non

### **Date limite pour le dépôt de la candidature : le dimanche 15 avril à 17 heures**

Joindre les documents suivants au formulaire de mise en candidature :  
Photographie(s) relative(s) à la mise en candidature  
Tout autre document pertinent

Aucun document ne sera retourné, à moins d'en faire la demande expresse au moment du dépôt de la candidature.

- Les personnes ou les organismes dont la candidature sera retenue comme finaliste seront convoqués à la remise des Prix du mérite patrimonial Fleur bleue qui se déroulera le jeudi 13 juin 2018 à compter de 17 heures. Notez qu'une mise en candidature ne garantit ni le statut de finaliste ni un prix.